



REQUALIFICATION DE CHEF COMPTABLE EN DAF

Par **pythonisse75**, le **21/04/2017** à **11:40**

Bonjour,

Ma comptable m'a demandé ce matin s'il était possible de requalifier son libellé de poste sur les feuilles de paie de chef comptable à DAF (Directrice Administratif et Financier).

Il est vrai qu'elle s'occupe du social, des feuilles de paie de deux sociétés (20 salariés), et du contrôle de 2 comptables et d'une aide comptable. Elle finalise les bilans...

Bref, comme j'ai du mal à quantifier son travail je voulais savoir si cette requalification signifiait un salaire minimum de cette branche (DAF) s'il y avait des cotisations supplémentaires (elle est déjà cadre avec PEE/PERCO plan d'intéressement).

Elle a 40 ans et 18 ans d'ancienneté dans un cabinet, elle a de l'expérience, mais elle n'a pas son DECG donc je me demande si elle ne demande pas une augmentation cachée.

J'attends vos commentaires, j'avoue être un peu perdu...

Merci pour vos conseils
Cordialement
G

Par **P.M.**, le **25/04/2017** à **15:50**

Bonjour,

Des cotisations sociales supplémentaires en pourcentage a priori pas mais son salaire pourrait devoir être réévalué en fonction de la Convention Collective applicable...

Par **pythonisse75**, le **25/04/2017** à **16:00**

Bonjour

Merci pour votre retour... Je m'imaginai bien un truc de ce genre... Après en avoir discuté de vive voix, elle m'a demandé un Coef 850 alors que son coef actuel est de 450... Son échelon

passé de SRAa à échelon repère C pour convention Collective CCN Sociétés financières...
Bref, elle m'a demandé une augmentation de 500 € net et je ne peux pas me le permettre...
Puis-je lui proposer 200 € d'augmentation.? Je la paie 3000 € net donc cela lui reviendrait à 3200 €.

Est-ce une augmentation raisonnable et qui cadre avec le minimum de la convention collective? (C'est tellement vague ces conventions...)

Merci encore

Par **P.M.**, le **25/04/2017** à **18:52**

Vous devez en tout cas respecter le salaire minimum garanti annuel qui est exprimé en brut à l'[Accord en annexe de la Convention collective nationale des sociétés financières...](#)